

ASSURANCES
DU LITTORAL

VOS CONDITIONS PERSONNELLES

suite aux dernières modifications enregistrées

AUTO

Pour nous contacter

Gestion de votre contrat : dans votre Espace Perso
sur assurances-du-littoral.example et au 00 00 00 00
01

En cas de sinistre : dans votre Espace Perso
ou au 00 00 00 00 02

Dépannage : 00 00 00 00 03, 24h/24, 7j/7

Contrat n° AL-004871

Modifié à compter du lundi 2 mars 2026 à 00h00

Mme Camille EXEMPLE
RÉSIDENCE LES ALIZÉS, BÂTIMENT B
12 RUE DES LAURIERS
83000 TOULON

VOTRE FORMULE ET VOTRE COTISATION ANNUELLE

Cotisation annuelle TTC après Bonus/Malus :	Formule Tous Risques Confort :	1 284,60 €
Mode de paiement : mensuel (prélèvement automatique)	TOTAL :	1 284,60 € (107,05 € par mois)

Votre cotisation TTC inclut 198,40 € de taxes et 6,50 € de taxe Attentats. Seuls les paiements par prélèvement automatique ou par carte bancaire sont acceptés.

LES GARANTIES ET OPTION CHOISIES

Les garanties sont détaillées dans les Conditions Générales et Spéciales Auto Assurances du Littoral.

GARANTIES	MONTANT MAXIMUM	FRANCHISE
Responsabilité Civile (Dommages causés à autrui)	Voir Conditions Spéciales	Sans franchise
Défense Pénale et Recours	4 600,00 €	Sans franchise
Assistance 24h/24, 7j/7	Voir Conditions Spéciales	Voir Conditions Spéciales
Garantie Personnelle du Conducteur	1 500 000,00 €	Taux d'AIPP supérieur à 10%
Tempêtes et événements climatiques	Valeur du véhicule	380,00 €
Catastrophes Naturelles	Valeur du véhicule	380,00 € selon réglementation en vigueur
Catastrophes Technologiques	Valeur du véhicule	Sans franchise
Bris de Glace (y compris optiques avant et toit vitré)	Voir Conditions Spéciales	Sans franchise
Vol et tentative de Vol (y compris d'éléments constitutifs du véhicule)	Valeur du véhicule	542,00 €
Attentats	Valeur du véhicule	542,00 €
Incendie et Explosion (y compris vandalisme)	Valeur du véhicule	542,00 €
Dommages Tous Accidents	Valeur du véhicule	542,00 €
Contenu du véhicule	1 000,00 €	150,00 €
Véhicule de prêt pendant les réparations en cas de sinistre garanti	Voir Conditions Générales	Sans franchise

Zéro franchise Bris de glace : option souscrite.

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE VOS GARANTIES ET OPTION

Date d'effet : à compter du 02/03/2026 (00h00) jusqu'au 28/12/2026 (minuit) sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation.

Date d'échéance principale : 29 décembre de chaque année, **tacitement reconductible pour un an** à chaque échéance principale.

LE VÉHICULE ASSURÉ ET LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS

Marque et modèle : Renault Clio V
Appellation : 1.0 TCe 90 Evolution
Immatriculation : AA-123-AA
Date de 1re mise en circulation : 09/2021
Acheté neuf : Non
Financement en leasing : Non
Usage : privé et trajets travail

Lieu de stationnement habituel : dans un parking individuel
83000 TOULON

Bonus – Malus : 0,64 soit 36 % de bonus

Remorque de plus de 750 kg : non

Assistance 0 km 24h/24 : Oui

Véhicule de prêt sous 24h : Oui

Le souscripteur et conducteur principal :
Madame Camille EXEMPLE
Situation : célibataire
Date d'obtention du permis B : 06/2012
Usage : privé et trajets travail

Le conducteur secondaire : néant

Le conducteur est titulaire du permis de conduire en cours de validité et n'a fait l'objet d'aucune suspension ni annulation au cours des 36 derniers mois.

EXTRAIT DES CONDITIONS SPÉCIALES — GARANTIE BRIS DE GLACE

Ce que la garantie couvre

La garantie Bris de Glace couvre le remplacement ou la réparation du pare-brise, des vitres latérales, de la lunette arrière, du toit vitré ou ouvrant, ainsi que des blocs optiques avant, lorsqu'ils sont brisés, fêlés ou percés à la suite d'un choc.

La garantie s'applique **sans franchise** en cas de réparation d'un impact chez un réparateur du réseau agréé. En cas de remplacement complet du vitrage hors réseau agréé, une franchise de 90 € reste à la charge de l'assuré.

Un sinistre Bris de Glace n'entraîne **aucune majoration** du coefficient bonus-malus et n'est pas décompté du nombre de sinistres responsables.

Ce que la garantie ne couvre pas

- Les rétroviseurs, les feux arrière et les phares antibrouillard.
- Les dommages aux vitrages survenus lors d'un accident déjà indemnisé au titre de la garantie Dommages Tous Accidents.
- Les rayures, l'usure, la buée entre les feuilles de verre et les défauts de fabrication.
- Les dommages causés intentionnellement ou par un conducteur non déclaré.

Démarches en cas de sinistre

Déclarez le sinistre dans un délai de **5 jours ouvrés** à compter de la date à laquelle vous en avez eu connaissance. Conservez la facture du réparateur : elle est nécessaire au remboursement.

DOCUMENT D'EXEMPLE — CONTRAT ENTIÈREMENT FICTIF
Créé pour tester l'application Check Assurances. « Assurances du Littoral » est une compagnie imaginaire, les personnes et les véhicules cités n'existent pas, et ce document n'a aucune valeur contractuelle.

TABLEAU DE GARANTIES — COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Contrat santé n° AL-SANTE-1187 — Formule « Équilibre 3 » — Assurances du Littoral. Bénéficiaires : Mme Camille EXEMPLE.

NATURE DES ACTES	REMBOURSEMENT (Sécurité sociale incluse)	LIMITE / PLAFOND
Consultation généraliste (secteur 1)	100 % BR	Néant
Consultation spécialiste adhérent OPTAM	200 % BR	Néant
Hospitalisation — frais de séjour	150 % BR	Néant
Hospitalisation — chambre particulière	70 € par jour	30 jours par an
Forfait journalier hospitalier	100 % FR	Néant
Prothèses dentaires prises en charge par la Sécurité sociale	350 % BR	Néant
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	400 % BR	Néant
Implant non pris en charge par la Sécurité sociale	400 € par implant	Max 3 implants/an/bénéficiaire
Optique — monture (classe B)	100 € tous les 2 ans	1 équipement / 2 ans
Optique — verres simples (classe B), la paire	180 €	1 équipement / 2 ans
Audiologie — aide auditive (classe II)	600 € par oreille	1 appareil / 4 ans

BR = Base de Remboursement de la Sécurité sociale. FR = Frais Réels. Les remboursements s'entendent Sécurité sociale comprise et dans la limite des frais réellement engagés. L'implantologie dentaire n'est pas prise en charge par la Sécurité sociale : le remboursement s'effectue dans la limite de 3 implants par an et par bénéficiaire.

CE DOCUMENT

Ce fichier est un **document d'exemple** produit pour permettre de tester l'application Check Assurances sans utiliser de contrat réel. La compagnie « Assurances du Littoral », les personnes, les montants, les numéros de contrat et le véhicule cités sont imaginaires. Il ne constitue ni une attestation, ni une offre, ni un contrat d'assurance.